

FICHE POSTE DE TRAVAIL – Manager de filiale

Le but de ce document est de s'informer sur le poste de travail à occuper, de comprendre les instructions qui l'accompagnent et de s'y conformer dans la pratique.

Poste à pourvoir : Manager de filiale

Emplacement du poste de travail : Magasin, réserve, espaces sociaux, bureau

Tâches à accomplir : Gérer et coordonner le travail des employés de la succursale, mettre en œuvre et superviser les politiques commerciales, financières, de sécurité, de bien-être, de qualité et de ressources humaines dans la succursale, effectuer des tâches générales dans le magasin, planifier, commander, administrer

Risques : Incendie, manutention de charges, travail sur écran < 4h, contact avec des produits alimentaires, contact avec des produits chimiques (lors du nettoyage ou de la casse), manque d'entretien ménager (entraînant des trébuchements et des chutes), stress psychosocial (y compris brimades, agressions, violence, comportement indésirable)

L'analyse complète des risques, y compris les mesures de prévention, peut être demandée au superviseur ([Watsinstore - CPPT - analyse des risques](#)).

Mesures nécessaires pendant la grossesse et l'allaitement : Travail adapté après 6 mois de grossesse dans la manutention manuelle de charges

Matériel de travail utilisé : Transpalette, chariots de réapprovisionnement, cutter, papier, carton et film plastique, escabeau, échelle, matériel de rayonnage, matériel de présentation, matériel de sécurité, matériel de bureau, bacs rouges et chariots noirs, caisses enregistreuses, machine de nettoyage et polisseuses, table élévatrice, tapis roulant, monte-charge ou monte-personne

La liste complète des équipements de travail figure dans l'analyse des risques ([Watsinstore - CPPT - analyse des risques](#)).

Des instructions préalables spécifiques peuvent être obtenues auprès du superviseur :

Fiche ([Watsinstore - Formulaires - Sécurité - Fiche](#))

Instruction "Sécurité et bien-être à l'embauche" ([Watsinstore - Formulaires - Sécurité - Sécurité et bien-être à l'embauche](#))

Surveillance médicale obligatoire : Par le service externe: Mensura

Manutention manuelle de charges avec risque de lésion dorsale - Périodicité : <45 ans tous les 3 ans, >45 ans tous les 2 ans

Consultation spontanée possible, à demander par l'intermédiaire des ressources humaines

Porter des vêtements de travail / des équipements de protection individuelle :

Selon le code vestimentaire

Chaussures de sécurité : type minus EN-345 S1